

ASSEMBLÉE NATIONALE19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1433

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE 14

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de conserver les règles existantes en matière de recherche sur les embryons et sur les cellules souches embryonnaires dérivées d'embryon.